Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1924)

Heft: 168

Artikel: La Chartreuse de la Valsainte

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-692249

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

The Swiss Observer

Telephone: City 4603. *Published every Friday at* 21, Garlick Hill, London, E.C. 4. Telegrams: Freprinco, London.

Vol. 4—No. 168 LONDON, SEPTEMBER 20, 1924. Price 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post free) -	3 6
	6 " (26 " ") -	6/6
	12 " (52 " ") -	12/-
SWITZERLAND	6 Months (26 issues, post free) - Frs.	7 50
	12 " (52 ") - "	14.—

(Swiss subscriptions may be paid into Postscheck-Konto: Basle V 5718).

POUR LE JEUNE FEDERAL.
ZUM BETTAG.

Dear Compatriots,—On Sunday next our nation is to celebrate, in full unanimity, its traditional day of prayer, repentance and thanksgiving. We Swiss settled abroad wish to join with them in thanking the God of our forefathers, who is our God, too, for all the blessings He has bestowed so abundantly on us and on our own people, and for His wonderful protection during the past years of strife. Indeed, how could we enjoy selfishly and thoughtlessly all the privileges He has granted us?

At the same time, we deeply feel as Christians, if we compare ourselves with our Master, how far we are from the perfection He has set before us as our goal. How often have we tried our best and failed! How easily have we condemned others and forgotten our own personal shortcomings! To admit this is no shame, because God Himself wants us to do so, and in so far as we sincerely repent, will He give us strength to do better.

It behoves us, therefore, as citizens of a free country, to strike this new note, and in so doing shall we serve our own nation best and help to bring the whole of our people to the consciousness of what is highest and greatest here on earth.

Let us, then, make of this day a day of true prayer and intercession for our beloved country, and may God alone be henceforth the guide and the master and the inspirer of each one of us, and lead us and our nation on the path of righteousness and service!

Au nom du Consitoire: J. Baer, Président.

Für die Kirchenpflege: A. Muller, President.

HOME NEWS

It is now officially announced that as from 1st October the postage on foreign letters will be reduced from 40 cts. to 30 cts. At the last meeting of the International Postal Union in Stockholm a uniform rate of 25 gold centimes was advocated and subsequently adopted by some countries, including England, so that the present belated reduction is still behind the times.

* * *

The initiative for electing the members of the Grosse Rat in Schaffhausen under the proportional representation system having been defeated, the electors will now be called upon to decide on a reduction of the members of that body. Under the new proposal there will be a concillor for every 700 inhabitants, instead of 600 as heretofore, which will mean a total of 74, instead of 86.

* * *

As a measure of economy the Geneva grand conseil has decided to reduce the number of local policemen and to extend their period of service from 20 to 25 years, when they will be entitled to a pension.

* * *

A motion to reduce generally the salaries of civil servants (supported by the peasants' party) was defeated in the grand council of the canton of Tessin.

* * *

The strike and lock-out in the engineering works of Messrs. Escher, Wyss & Co. continues. The Zurich Stadtrat has appointed a court of enquiry, the Socialist-Communist majority of which proposes a daily payment of Frs. 4.— to those locked out, the cost to be borne by the ratepayers. About 1,400 workmen are involved.

* * *

A remarkable interview between Signor Mussolini and M. Cattori, the vice-president of the Ticinese Conseil d'Etat, is commented upon in the *Corriere del Ticino*. The Italian Prime Minister is supposed to have expressed his resentment at the increasing German influence in the adjoining canton, which is constituting a danger to Italy.

LE SERVICE CIVIL

(Message à l'Assemblée Fédérale publié par le Conseil Fédéral sur la pétition concernant le service civil.)

D'après les constatations du Bureau de statistiques la requête fut adressée aux Chambres, le 15 juin 1923, par MM. Amberg, secrétaire à Zurich, Pierre Cérésole, ingénieur à Lausanne, Charles de Greyerz, pasteur à Berne, et le professeur Ragaz, à Zurich. Elle a recueilli 39,688 signatures, dont 10,145 provenant de femmes. Il n'a pas été facile d'établir exactement le nombre de personnes mineures ni celui des étrangers qui auraient signé la pétition.

Le Conseil fédéral l'a examinée ainsi que "l'explication avec motifs à l'appui de la pétition qui l'accompagnait." Après avoir relevé point par point les arguments des pétitionnaires il arrive à cette conclusion qu'il lui est impossible d'appuyer une mesure pour aider "ceux qui se détachent de leur peuple" et il recommande par conséquence le rejet de la pétition. Les partisans de celle-ci invoquent l'article 49 de la Constitution fédérale qui garantit la liberté de conscience et de croyance. Or ils oulient que le cinquième alinéa de cet article contient cette restriction que la liberté de conscience ne saurait affranchir de l'accomplissement des droits civiques. L'introduction du régime préconisé par les pétitionnaires exigerait donc non seulement une revision de loi mais une modification de la Constitution fédérale. Est-ce que les circonstances la justifient?

En examinant les choses de plus près, on se rend compte que le mouvement ne s'arrête pas là. Pour un grand nombre des partisans du service civil cette institution n'est pas le but final. Ce n'est qu'un premier pas dans la direction bien déterminée: la suppression totale du service et de la préparation militaire. Cela est suffisamment prouvé par les écrits et les discours des protagonistes dudit service civil. Cela ressort du reste aussi de la pétition. On y lit, par exemple, au début, que nombre de citoyens suisses sont opposés en principe à toute préparation militaire. Il faut donc bien reconnaître la tendance à supprimer totalement la défense nationale. Ce n'est certes pas l'idée de tous les pétitionnaires mais bien celle du parti des chefs du mouvement actuel.

Comme première étape dans la voie de la renonciation à notre défense nationale la pétition doit être écartée d'une manière absolue. Mais dans l'idée d'une partie de ses partisans, elle n'a d'autre but que de résoudre par l'organisation du service civil un conflit d'ordre religieux que représente pour certaines personnes l'accomplissement du service militaire. Il faut dire d'abord que le nombre de ces personnes n'est pas grand: durant le service actif, à savoir de 1914 à 1918, 47 hommes au total ont été condamnés par les tribunaux militaires pour avoir refusé d'accomplir leur service militaire, qu'ils estimaient en contradiction avec leurs idées personnelles. Si l'on songe que, de 1914 à 1918, les hommes appelés au service des frontières et au service d'instruction se comptent par centaines de milliers, on ne peut parler d'un mouvement très étendu. L'opposition contre le service militaire obligatoire n'est certainement pas plus forte que celle contre les pouvoirs publics dans un domaine quelconque.

On ne peut se représenter, que le principe du service militaire obligatoire pourrait être adouci par l'introduction du service civil sans porter trop atteinte à la force militaire du pays. Mais il est à craindre que cette mesure ne contraigne aussi l'Etat à d'autres renonciations qui lui porteraient un préjudice bien plus grand. C'est en effet ce qui est arrivé avec le service civil. Dans l'été de 1918 la direction de l'armée a élaboré un projet prévoyant l'éventualité d'un service civil, d'ailleurs tout autre que celui que demandent les pétitionnaires. Cette ordonnance fut soumise au Conseil fédéral avec proposition de la déclarer en vigueur en vertu de ses pleins pouvoirs. Elle fut cependant rejetée par arrêté du 1er novembre 1918. D'autres motifs très sérieux s'opposent au surplus à l'adoption du service civil.

Les convictions religieuses sont une affaire personnelle impénétrable pour autrui. A côté des personnes qui invoquent loyalement leurs scrupules de conscience, il en est d'autres, chez nous comme ailleurs, pour lesquels ces scrupules ne sont qu'un prétexte. Par qui et de quelle manière pourra-t-on faire établir ce qui en est et à quoi pourra-t-on reconnaître les abus?

D'autre part, la possibilité pour un militaire de s'affranchir du service militaire pour simple motif de conscience, sans autre précision, va beaucoup trop loin. Mais, si comme le dit "l'explication avec motifs à l'appui de la pétition," l'Etat est réellement purement laïque et doit céder le pas aux convictions religieuses, il garde en tous le cas le caractère, quelle que soit la manière dont il est organisé. L'Etat bourgeois ne diffère pas sous ce rapport de l'Etat socialiste communiste. Et quiconque est prêt à servir le pays sous l'une de ces deux dernières formes politiques, ne peut pas, en invoquant la liberté de conscience et de croyance, demander à l'Etat bourgeois de l'affranchir de cette obligation. Aussi refusons-nous d'admettre, sous quelle forme que ce soit, le refus de servir pour des motifs politiques.

Le Conseil fédéral recommande donc le rejet de la pétition. (*Journal de Genève.*)

A POCKET MAP OF SWITZERLAND.

We have received from the Swiss Tourist Office (Zurich and Lausanne) a little pocket atlas, showing in 34 maps the whole of Switzerland and some of the towns in particular. The handy size makes it an indispensable *vade mecum* for every tourist, and the excellence and completeness, as far as printing and information is concerned, stamps it at once as a welcome work of reference for every Swiss. Apart from the railway and steamboat routes and the service of the postal auto-cars, all the roads and even footpaths are clearly indicated. The general scale is 1 in 400,000, but for the more frequented districts, such as the Bernese Oberland and the lakes of Lucerne, Geneva and Lugano, and the large towns, a much larger scale is employed, in some instances 1 in 12,000. Needless to say, the explanatory remarks are given in English, French, German and Italian.

This little marvel has been produced by the cartographic institute of Messrs. Kümmerly & Frey in Berne, and can be obtained at the popular price of 2s. 6d. from the Swiss Tourist Office. We have no hesitation in warmly recommending this pocket atlas to all the friends of Switzerland, and to all intending visitors.

LA CHARTREUSE DE LA VALSAINTE.

(The following article, written by Léon Savary for the "Tribune de Genève," has been sent to us by a correspondent, who suggests that it will interest a large number of our readers; it deals with a little-known settlement in Switzerland of one of the most ancient religious orders.)

Dans le beau pays de Gruyère, au-dessus du village de Broc, s'ouvre la longue et montueuse vallée de la Jogne. Si, poussant assez avant sa course, le voyageur abandonne, à l'entrée du pont du Javroz, la route de Charmey et dirige ses pas vers la gauche, il atteint le petit village de Cerniat, — des maisons irrégulièrement espacées sur la pente, autour de l'église, et dont beaucoup sont encore couvertes de bardeaux: — puis, à une heure de là, par un chemin qui va se rétrécissant, il parvient à la Chartreuse de La Valsainte.

Le vaste monastère, entouré de silence, est situé sur le flanc de la Berra, couvert de forêts et de pâturages. Le cirque des Alpes fribourgeoises, trapues ou bizarrement découpées, ferme l'horizon. Et dans le vallon élu par les cénobites, fils de saint Bruno, règne une paix immense.

Nombreux sont ceux qui ont visité. La Valsainte ou qui y ont séjourné. Nul endroit ne se prête mieux, en effet, à la retraite; sitôt franchi le portail, qu'ouvre au pèlerin lassé un frère au candide visage, les soucis s'envolent, l'âme est restituée à la sérénité.

Il n'y a pas, en Suisse, d'autre chartreuse que La Valsainte, dont l'importance s'est accrue depuis la suppression des chartreuses de France. Fondée en 1295, par Gérard, seigneur de Corbières, elle a connu, au travers de six siècles, des vicissitudes sans nombre, des périodes de prospérité et de malheur. Elle a subsisté pourtant, jamais longtemps abandonnée. Au siècle dernier, l'an 48 la vida; elle est habitée de nouveau depuis quelque soixante ans.

Plutôt que d'entrer dans le détail d'une histoire d'ailleurs curieuse, — à laquelle un moine de La Valsainte, Dom Courtray, a consacré, naguère, un ouvrage très complet, — nous essayerons de résumer, à grands traits, la vie que l'on mène dans cette thébaïde.

Les chartreux constituent un ordre monastique fondé au XIme siècle par saint Bruno, de Cologne, écolâtre de Reims, et qui refusa le siège épiscopal et métropolitain de cette ville. La Grande Chartreuse, dans le diocèse de Grenoble, fut sa première fondation. Approuvé dès le début par le pape Urbain II, — qui avait été à Reims l'élève de Bruno, — l'ordre ne reçut cependant que plus tard sa constitution définitive. Il n'est pas, dans l'Eglise catholique, d'ordre plus stable que celui-

là: la règle, austère, mais conçue avec sagesse et mise à l'epreuve par une longue expérience, n'a subi que très rarement des modifications, et jamais d'essentielles. Eloignés, par le but même qu'ils se proposent, de toute préoccupation ambitieuse, de toutes visées politiques ou simplement temporelles, les chartreux ne cherchent à exercer une influence que dans le domaine spirituel. Séparés du monde, ils n'oublient point les hommes; ils accueillent avec bonté leurs inquiétudes et leurs confidences, ils offrent en partage leur joie tranquille.

"Le Chartreux, écrit un religieux de cet ordre, est essentiellement contemplatif; il reproduit et continue dans l'Eglise l'état de vie cachée et immolée de Notre-Seigneur: son cloître est à la fois le Bethléem où il reçoit une existence nouvelle; le Nazareth, où s'écoule, dans le silence et l'obscurité, sa vie de pénitent volontaire; le Calvaire, où l'obéissance l'immole sans cesse sur la croix que lui dressent ses observances et ses règles; le Tabernacle, où, associé à la prière eucharistique de Jésus, il accomplit le moi si profond de saint Paul: *Adimpleo in carne mea quae desunt passionum Christi.*"

On conçoit donc que l'office chanté en commun, dans le choeur, ait avec d'autres exercices de piété, la place la plus importante dans la journée du Charteux. Le rite cartusien, fort ancien — il dérive de l'ambroisien, — dépouillé de toute pompe, mais très beau et très émouvant, a de nombreuses particuliarités qui le distinguent du rite romain, en usage dans l'église latine. De toute cette liturgie originale ce qui frappe le plus les hôtes de passage, c'est certainement l'office de nuit (matines et laudes) simple et grandiose, qui interrompt, hiver comme été, le sommeil des religieux. Louis Veuillot et Léon Bloy l'ont décrit en des pages fameuses et vraiment leurs descriptions ne dépassent pas la réalité.

Les travaux de l'esprit ont, cela va de soi, une large part en chartreuse. La théologie, voire les sciences profanes, ont fourni à de doctes enfants de saint Bruno le sujet de copieux traités, et l'on voit à La Valsainte une bibliothèque que nul d'entre les moines, si vieux qu'ils puissent devenir, ne lira complètement.

Enfin, comme il n'est point sage de garder l'esprit tendu sans cesse, les chartreux s'adonnent à quelques travaux manuels: jardinage, coupage du bois, menuiserie. Cela pour les Pères, qui font des voeux perétuels et reçoivent la prêtrise; car les Frères ne travaillent que de leurs mains: ce sont eux qui font la cuisine, cousent les vêtements, cultivent le potager.

La vie cartusienne est à la fois commune et solitaire, en ce sens que, si les moines sont réunis au choeur pour l'office, au chapitre pour entendre les avis du prieur et délibérer, à la promenade hebdomadaire, au réfectoire les jours de fête, ils n'en demeurent pas moins des ermites, puisque tout le reste de leur temps ils sont reclus en cellule. C'est ce qui rend particulièrement austère cette règle, par ailleurs moins rude qu'on ne l'imagine: on s'habitue à dormir sur une paillasse, à ne point manger de viande, à se lever la nuit pour matines, mais il faut une singulière maîtrise de soi pour rester seul, toujours seul, entre quatre murs. C'est pour pallier les inconvénients d'une solitude si complète que chaque moine a à sa disposition, non pas une cellule au sens où l'on entend généralement ce mot, mais une maisonnette qui comprend deux étages: au rez-de-chaussée, un bûcher, un atelier, un promenoir, vitré ouvrant sur le jardinet, au-dessus, une sorte de vestibule, puis une pièce plus vaste, où se trouvent le lit, la table de travail, l'oratoire. Cet aménagement est fort propre à enlever à la claustration ce qu'elle aurait presque d'inhumain si le moine ne jouissait que d'une unique petite chambre. Chacune de ces maisonnettes est isolée, mais ouvre sur le cloître par une porte munie d'une sonnette et par un guichet.

Le cloître, en forme de double équerre, entoure de deux côtés les principaux bâtiments: l'église, l'hôtellerie, la maison des frères, l'aile qui contient le priorat, la procure, la bibliothèque. Les retraitants sont logés dans un bâtiment situé à gauche de l'église. Chacun d'eux y occupe une chambre. Ils prennent leur repas dans un réfectoire spécial et assistent aux offices du haut d'une tribune.

La Valsainte compte une cinquantaine de moines, dont environ trente Pères. Comme toutes les chartreuses, elle est dirigée par un prieur, qui a toute l'autorité d'un prélat, sans en porter les insignes. Car de même que ceux des leurs auxquels on l'offrait ont toujours refusé l'honneur de l'épiscopat ou du cardinalat, les chartreux, fidèles à l'exemple de simplicité donné par leur fondateur, n'ont pas voulu que leurs supérieurs eussent l'usage de la mître et de la crosse.

Le prieur est secondé, dans les devoirs de sa charge, par le vicaire, qui partage avec lui la direction spirituelle: par le procureur, qui s'occupe des affaires temporelles; par le coajuteur, qui reçoit les retraitants et les autres hôtes du monastère; par le sacristain, qui a soin des ornements du culte et qui sonne les offices; par le maître des novices, qui dirige les nouveaux religieux dans leur période de probation. Cette période est d'une année, suivie de quatre ans consacrés à l'étude de la théologie. L'on est ensuite admis à la profession solennelle, suivie, après de nouveaux délais, de l'ordination sacerdotale.

Les Chartreux portent le plus beau des habits monastiques: robe de laine blanche, long scapulaire de même étoffe et de même couleur, capuchon blanc, bas blancs.

Comme nous l'avons dit plus haut, la promenade ou "spaciement" (*spatiamentum*) interrompt une fois la semaine la solitude et le silence. Ce jour-là, chaussés de gros souliers, coiffés l'été de grands chapeaux de paille, munis de hautes cannes, les cénobites franchissent de compagnie la clôture et, par groupes, s'en vont devisant. Les jeunes montent vivement les pentes de la Berra ou du Cousimbert; ceux dont le temps a fait l'allure plus lente suivent la route; et les tout vieux — qui auront bientôt leur place dans le petit cimetière où se dressent, sans inscription, des croix de bois noir toutes pareilles — avancent à petits pas sans s'éloigner beaucoup des murs tutélaires. On voit au loin de claires silhouettes semées dans le vert des près ou sur les chemins. Et l'on se remémore les vers de Verhaeren:

Et tels les moines blancs traversent les champs noirs,
Faisant songer au temps des jeunesses bibliques
Où l'on voyait errer des géants angéliques,
En long manteau de lin, dans l'or pâli des soirs.

EXCHANGE OF HOTEL STAFFS.

The following particulars have just been released for publication in the Swiss press, dealing with an arrangement, arrived at some four months ago, between the English and Swiss Governments. We gather that this understanding has now been in operation for a few months, and has given mutual satisfaction. The British Labour Office is at present conducting negotiations for concluding similar arrangements with other countries, such as France, Italy, etc.

Un accord vient d'être signé entre le ministère britannique du travail et le Département fédéral de l'économie publique (office du travail), à l'effet de procéder à des échanges de personnel d'hôtel et de procurer ainsi l'occasion aux jeunes gens de cette branche de développer leur formation professionnelle et leur connaissance des langues. Cet accord entrera en vigueur durant une période d'une année et vaudra de part et d'autre pour 200 personnes au minimum à raison de vingt personnes au plus par mois.

Les Suisses désireux de prendre un emploi dans un hôtel de Grande-Bretagne en application de cet accord doivent s'adresser aux organes ci-après en communiquant un aperçu de leur activité professionnelle et cinq copies de leurs certificats:

1. Catering Trades Approved Society, 6, New Compton Street, W.1 à Londres;

2. Union Helvetia, 1 Gerrard Place, Londres, W.1.

Les demandes peuvent aussi être adressées au siège central de l'Union Helvetia, à Lucerne, d'où la transmission sera faite à Londres.

Il s'agit uniquement de places qui, abstraction faite des avantages qu'elles présentent pour le développement professionnel, procureront une rétribution suffisante pour vivre convenablement, tout en fournissant de quoi recouvrer les frais de voyage. La durée de l'engagement ne doit pas être de plus d'un an.

Lorsqu'un Suisse aura trouvé une place en Grande-Bretagne ce sera à son employeur anglais à lui procurer le permis d'entrée délivré par le ministère britannique du travail. Les Suisses qui auront obtenu ce permis à la faveur dudit accord devront néanmoins se conformer aux prescriptions sur l'immigration en Grande-Bretagne (Aliens Order 1920) avant de franchir le territoire de ce pays.

Zur Frage des Stimmrechts der Schweizer im Ausland.

Im "Schweizer Echo" vom Januar 1923 steht in einem Artikel, betitelt: "Die vierte Schweiz—Das fünfte Rad? u. a. folgendes: "Ein anderer Punkt betrifft den Umstand, dass der steuerzahlende Auslandschweizer nicht stimmt. Das ist in der Tat eine gewisse Einschränkung der politischen Rechte, die der Auslandschweizer im übrigen sonst beibehält, trotzdem er freiwillig ausser Landes geht. Er kann aber sein Stimmrecht immer ausüben, wenn er in die Heimat zurückkehrt. An sich sind wir allerdings ganz der Meinung, es sollte in dieser Beziehung über kurz oder lang Wandel geschaffen werden, denn das Stimmrecht der Auslandschweizer dürfte dem Lande nur zum Segen gereichen."

Unabhängig von diesen Anregungen reichte der Unterzeichnete dem Schweizerischen Nationalrat dieses Frühjahr eine Petition ein, welche in wohlbegründeten Ausführungen sich für das Stimm- und Wahlrecht der Auslandschweizer verwendete. Die Folge: Totschweigen dieser Petition in der gesamten Presse (einzig das "Zürcher Volksrecht" brachte eine Notiz), wonach der Eingabe auf Vorschlag des Nationalrates (Referent: Huber-St. Gallen [soz.]) keine Folge gegeben wurde. Aber wir haben doch eine "Parlamentarische Vereinigung für die Interessen der Auslandschweizer" wird sich mancher Auslandschweizer sagen. Warum dieses absichtliche Totschweigen? Wie kann man diese Untätigkeit in Uebereinstimmung mit dem bringen, was im "Schweizer Echo" ebenso warm befürwortet wurde? Es lohnt die Mühe wohl, dass diese Fragen dem Auslandschweizertum bekannt werden. Diese Widersprüche zwischen den Reden und Handeln frappieren. Hatte die parlamentarische Vereinigung bei der Behandlung dieser Petition so wenig Einfluss gegenüber einem sowieso antinationalen Nationalrat; wollte sie nichts unternehmen?

Die Auslandschweizer haben ein Recht, dass diese Angelegenheit nicht totgeschwiegen werde; es gibt schliesslich unter den Auslandschweizern selber Leute genug, die uneigennützig, ohne Arbeit zu scheuen, ohne Ehrgeiz, dem Auslandschweizertum Zeit und Arbeit opfern.

(*Jom Hirt, Zürich, im "Schweizer Echo," Aug.*)

FINANCIAL AND COMMERCIAL NEWS FROM SWITZERLAND.

A very interesting attempt has been made by the *National-Zeitung* to gauge the financial position of the Confederation by way of the returns issued by the services which contribute principally to the Exchequer. The stamp and coupon taxes, and that on shipping documents, etc., the surpluses of the various revenue-earning services, and the Federal Railways contribute to the total. The revenue from these sources has been as follows during the first half of the following years:—

1922	86,930,000 frs.
1923	163,440,000 frs.
1924	185,240,000 frs.

The "Zurich" General Accident and Liability the more notable as the months of January and February were marked by deficits in the case of the Federal Services.

The "Zurich" General Accident and Liability Insurance Company, which has recently joined the ranks of the Swiss concerns operating in London, closed the year 1923 with a profit of £26,608 in accident account and £18,863 in general account. 35 per cent. was paid in dividend to shareholders, against 30 per cent. in the preceding year.

An interesting move on the part of the Federal Railways authorities has been the closing down of their workshops in Freiburg. In order to carry on the work formerly done by direct labour by the Federal Railways, a new company has been formed, with a capital of Frs. 350,000, under the style of the Société de Fonderie Atéliers mécaniques S.A. by arrangement between the Federal Railways and the von Roll ironworks.

The annual meeting of the Swiss Bankers' Association met this year in Ragaz under the chairmanship of Mr. Alfred Sarasin, of Basle, on the 6th of September. Mr. G. Beuer, manager of the "Rhätische Bahn" in Coire, read a paper on the Importance of the Canton of Grisons for Traffic and the Canton's Traffic Policy. A further paper was read by Mr. E. Chavannes, of the Board of the Comptoir d'Escompte de Genève, on Investments Abroad.

The 3½% Bonds of the Swiss North Eastern Railway of 1894, of which an amount of Frs. 10,000,000 were outstanding, were repaid on the 31st of August—their due date—without any conversion operation being undertaken.

The subscription list for the New 5% Federal Conversion Loan were open from the 12th to the 19th of the month. The issue price was 96% and redemption, at par, will take place on the 30th of June, 1935.

STOCK EXCHANGE PRICES.

BONDS.	Sept. 11	Sept. 16
Swiss Confederation 3% 1903 ...	72.87%	72.75%
Swiss Confed. 9th Mob. Loan 5%	100.15%	100.20%
Federal Railways A—K 3½% ...	77.20%	76.75%
Canton Basle-Stadt 5½% 1921 ...	99.90%	100.25%
Canton Fribourg 3% 1892... ...	65.50%	65.00%

SHARES.	Nom. Frs.	Sept. 11 Frs.	Sept. 16 Frs.
Swiss Bank Corporation	500	645	645
Crédit Suisse...	500	680	678
Union de Banques Suisses... ...	500	535	537
Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz	1000	3290	3267
Société pour l'Industrie Chimique	1000	2055	2042
C. F. Bally S.A.	1000	1105	1097
Fabrique de Machines Oerlikon...	500	655	645
Entreprises Sulzer	1000	608	612
S.A. Brown Boveri (new)	500	280	275
Nestlé & Anglo-Swiss Cond. Mk. Co.	200	197	197
Choc. Suisses Peter-Cailler-Kohler	100	148	147
Comp. de Navig'n sur le Lac Léman	500	555	560

MISCELLANEOUS ADVERTISEMENTS

Not exceeding 3 lines:—Per insertion, 2/6; three insertions, 5/-
Postage extra on replies addressed c/o *Swiss Observer*.

SWISS GENTLEMAN, looking for a nice room in English family; quick access to City; breakfast, late dinner, full week-ends. — Apply, "S.", c/o. 'Swiss Observer,' 21, Garlick Hill, E.C.4.

ENGLISH LADY (Certificated) requires Morning or Afternoon Engagement to teach young children; Richmond or Putney district preferred.—Reply, Miss W., c/o. 'Swiss Observer,' 21, Garlick Hill, E.C.4.

WANTED, Swiss General Housemaid for a young Swiss family of two persons.—Reply, "W. J.," c/o. 'Swiss Observer,' 21, Garlick Hill, E.C.4.